

Description du poste de travail du chef d'équipe pour les processus de réalisation (EC)

1. Description du poste de travail: Chef d'équipe des secteurs ensemencement, reverdissement de toitures, génie biologique, construction en saule, paroi anti bruit
2. Supérieur: Est subordonné à la direction / TB.
3. Subordonné: Equipe
4. Suppléant: Le remplaçant est désigné de cas en cas par le TB
5. But de l'emploi: Exécution des travaux selon les ordres de travail.
6. Devoirs: La planification du travail s'effectue par la direction.
 - Organisation des chantiers
 - Attribution des travaux au personnel
 - Chargement du matériel
 - Mesures de sécurité et de protection
 - Vision du chantier avant le début des travaux
 - Mise en oeuvre selon la feuille de chantier
 - Nettoyage et contrôle du chantier
 - Retour du matériel et correction de la feuille de charge
 - Remise en dépôt du retour de matériel
 - Tenue à jour des livrets de contrôle des carburants

Informers la direction/TB:

 - Lors de modification du plan de travail
 - de dégâts (chantier, bâtiments, véhicules externes, photos)
 - de modifications de surfaces
 - de dégâts aux véhicules et machines

Rapport journalier pour:

 - Le personnel
 - Les machines et véhicules
 - Les quittances et factures
 - Les bulletins de livraison externe

Frais de nuitées:

 - Le chef d'équipe reçoit une avance pour les frais de nuitées.
 - Il organise et réserve l'hôtel.
 - Décompte des frais

Autres travaux:

 - Le chef d'équipe peut être appelé à exécuter d'autres travaux.
7. Compétences
 - Modifier la quantité des composants en fonction des conditions météo
 - Modifier le programme journalier
 - Divers: selon entente avec GF-TB
8. Système de management de qualité (QMS)
 - Le système de management de qualité fait partie intégrante de la description du poste de travail.
 - La qualité des services fournis est l'objectif principal et journalier.
 - Le chef d'équipe du secteur „ensemencement, génie biologique“ s'assurera que ses subordonnés oeuvrent dans le même but
9. Sécurité au travail: Toutes les directives concernant la sécurité au travail sont à appliquer et à prendre au sérieux.